

Conseil d'Administration

Mardi 22 octobre 2013

Salle Caillemer

## Délibérations

Délibérations signées.	Pages
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-01-Ins</b> : Désignation d'un membre du CA appartenant au collège des Personnalités Extérieures.	3
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-02-Ins</b> : Désignation des membres de la Section Disciplinaires compétente à l'égard des usagers.	4 à 5
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-03-Ins</b> : Approbation du règlement des bibliothèques universitaires: "De l'usage des bibliothèques".	6
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-04-Fin</b> : Approbation de recettes exceptionnelles.	7 à 13
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-05-Fin</b> : Admission en non-valeur 1.	14
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-06-Fin</b> : Remise gracieuse 1.	15
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-07-Acc</b> : Conventions.	16 à 19
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-09-Fin</b> : Validation des subventions accordées aux associations étudiantes par l'IAE.	20
✓ Délibération n° <b>D-2013-10-10-Fin</b> : Approbation de tarifs pour des insertions publicitaires lors du 13eme forum Carrières du Management.	21
✓ Délibération n° <b>D-2013-09-11-Fin</b> : Approbation tarif d'inscription à la préparation intensive du DCG.	22
✓ Délibération n° <b>D-2013-09-12-Fin</b> : Approbation tarif d'inscription Master 2 "Management de l'innovation et des projets complexes".	23
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-13-Sco</b> : Approbation tarif d'inscription à la remise à niveau pour le master 2 "Contrôle de gestion audit (FC)"	24
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-14-Fin</b> : Approbation Don de la part de l'association "AROBASE".	25
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-15-Fin</b> : Approbation Don de la part de l'association "AGEAM".	26
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-16-Fin</b> : Sorties d'inventaire.	27 à 28
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-17-Fin</b> : Approbation de cotisations institutionnelles inscrites au budget de l'IAE.	29
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-18-Sco</b> : Organisation pédagogique - Faculté de Droit.	30
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-19-Sco</b> : Organisation pédagogique - Faculté des Langues.	31
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-20-Sco</b> : Organisation pédagogique - Faculté des Lettres et Civilisations.	32
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-21-Sco</b> : Organisation pédagogique - Faculté de Philosophie.	33

✓ Délibération n° <b>D-2013-07-22-Sco</b> : Approbation du régime d'examen de la matière C2i pour le semestre 1.	34
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-23-Sco</b> : Organisation pédagogique - IAE.	35
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-24-Sco</b> : Approbation de la maquette du diplôme universitaire "Francophonie, nouvelle économie et développement durable".	36
✓ Délibération n° <b>D-2013-07-25-Fin</b> : Approbation d'une subvention accordée à l'Association sportive pour la participation d'étudiants à des manifestations sportives.	37

Délibération n° D 2013-10-01-Ins  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013

Vu le Code de l'Education,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin - Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Jean Moulin - Lyon 3 approuvé le 09 octobre 2012

Sur proposition de M. le Président,

**Décide**

- de désigner, en qualité de personnalités extérieures du Conseil d'Administration, les personnes suivantes :

- ✓ Mme Hélène MARTINI Directrice de l'Ecole nationale supérieur de la Police, au titre d'Acteur du monde judiciaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 20 septembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin - Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-02-Ins**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le Code de l'Education notamment l'article L712-4,  
Vu le décret n°2013-756 du 19 aout 2013 relatif aux dispositions réglementaires Livres VI et VII du Code de l'éducation,  
Vu le décret n°92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités,  
Vu la délibération n° D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu le Règlement Intérieur de l'Université Jean Moulin - Lyon 3 approuvé le 09 octobre 2012  
Sur proposition de M. le Président,

**Décide**

- de désigner, par et parmi les membres du corps des Professeurs des Universités du Conseil d'Administration de l'Université comme :

- ✓ Membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Caroline CHAMARD-HEIM.**

- de désigner, par et parmi les membres du corps des Maitres de Conférences ou personnels assimilés du Conseil d'Administration de l'Université comme :

- ✓ Membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**M. Alain ASQUIN.**

- de désigner, par et parmi les membres du corps des étudiants élus du Conseil d'Administration de l'Université comme :

- ✓ 4em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**M. Antoine MATTA.**
- ✓ 5em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**M. Fabien GERVAIS.**

- de désigner, par et parmi les membres du corps des étudiants élus du Conseil d'Administration de l'Université comme :

- ✓ 1er membre suppléant de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Mathilde BEUSCHER.**
- ✓ 2em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Sarah MESSOUAK.**

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

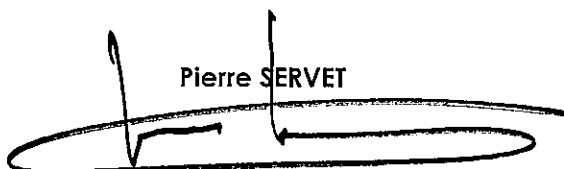
- ✓ 3em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Lucille SEVEJANS.**
- ✓ 4em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Marion LEVERT.**
- ✓ 5em membre titulaire de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :  
**Mme Faustine MATHEVET.**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-03-Ins**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**

**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le Code de l'Education notamment L712-3 et L714-1,

Vu la délibération n° D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu le décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs,

Vu les statuts du Service Commun de la Documentation approuvés le 28 novembre 2011,

Vu le règlement intérieur de Service Commun de la Documentation approuvé le 06 décembre 2011,

Sur proposition de M. le Président,

**Décide**

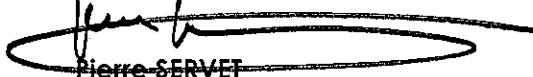
- d'approuver le règlement des bibliothèques universitaires intitulé « De l'usage des bibliothèques », présenté en annexe ci-après.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	19
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 06 novembre 2013

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-04-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L719-9,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Sur proposition de M. l'Agent Comptable,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver la comptabilisation des recettes suivantes :

Date	Montant	Nature de la recette	Composante
01/10/2010	800,00 €	Convention AUF 1ère partie	Iframond
04/01/2010	2 850,00 €	Formation Bellecombe F09,56	Droit-Ifross
08/01/2010	2 850,00 €	Formation Combe Corinne	Droit-Ifross
08/01/2010	2 850,00 €	Formation Boulet Magali	Droit-Ifross
18/01/2010	2 850,00 €	Formation Grether	Droit-Ifross
19/01/2010	4 800,00 €	Université d'été mairie Ouagadougou	Iframond
25/01/2010	2 800,00 €	Formation Hugueville Guy c1262	Droit-Ifross
26/01/2010	2 850,00 €	Formation F09-465	Droit-Ifross
03/02/2010	2 850,00 €	Formation BR 10-083	Droit-Ifross
04/02/2010	2 850,00 €	Formation Cristilla	Droit-Ifross
09/02/2010	2 850,00 €	Formation F09-478	Droit-Ifross
24/02/2010	488,65 €	Formation Bouaziz Ghalia	Droit-Ifross
08/03/2010	2 827,86 €	Formation Kadra Medji F08-155 c1401	Droit-Ifross
08/03/2010	1 330,00 €	Formation Kadra Medji F08-155 c1401	Droit-Ifross
15/03/2010	2 850,00 €	Formation	Droit-Ifross
25/03/2010	1 043,10 €	Formation Martin Yannick	Droit-IDIAB
07/04/2010	9 148,00 €	Formations Lang-Stabolepsy-Sobanski-Gratte	Droit-Ifross
22/04/2010	2 850,00 €	Formation Viallon Annick BR10-166	Droit-Ifross
03/05/2010	2 850,00 €	Formation Glathoud-Gay F09-249 c1291	Droit-Ifross
04/05/2010	27,00 €	Vente d'ouvrage F905/5003C/2009-43	Lettres
04/05/2010	22,14 €	Formation Kadra Medji F08-155 c1401	Droit-Ifross
17/05/2010	2 393,65 €	Formation Server BR10-179	Droit-Ifross
17/05/2010	1 367,80 €	Formation Server BR10-179	Droit-Ifross
17/05/2010	1 171,20 €	Formation Maache Vanessa	Droit-Idiab
27/05/2010	2 850,00 €	Formation Hecketsweiller BR10-168	Droit-Ifross

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 7

03/06/2010	150,00 €	Université été M.Hien	Iframond
10/06/2010	3 000,00 €	Formation	Droit-Ifross
11/06/2010	300,00 €	Formation Prioul Christine	Droit-Ifross
14/06/2010	2 850,00 €	Formation BR10-187	Droit-Ifross
25/06/2010	450,00 €	Université d'été	Iframond
29/06/2010	300,00 €	Université été MM.Dibouilou et Ngouaka	Iframond
02/07/2010	150,00 €	Université été Sethie Pouye	Iframond
02/07/2010	150,00 €	Université été Sarr Ousmane	Iframond
05/07/2010	150,00 €	Université été Mpassi Ignace	Iframond
16/07/2010	150,00 €	Université été Gambou Martine	Iframond
16/07/2010	150,00 €	Université été Benao Reine Sarkande	Iframond
16/07/2010	150,00 €	Université été Moudani Likibi André	Iframond
16/07/2010	150,00 €	Université été Ongoto-Epouma Valentin	Iframond
16/07/2010	150,00 €	Université été Reguig Mohamed	Iframond
29/07/2010	65,25 €	Fourniture papier F900-012D 2010-19	Services centraux
29/07/2010	21,19 €	Fourniture papier F900-012D 2010-29	Services centraux
04/10/2010	2 850,00 €	Formation	Droit-Ifross
02/02/2011	700,00 €	Formation Wolf Alexandra	Droit-EAD
09/05/2011	1 200,00 €	Université été MM.Chabani, Traore, Sossou, Houngue	Iframond
09/05/2011	300,00 €	Université été Ignoumba Gaston	Iframond
09/05/2011	300,00 €	Université été Ignoumba Gaston	Iframond
09/06/2011	300,00 €	Université été Mahamat Zene Ekhadj Yaya	Iframond
31/12/2009	15 730,40 €	Indemnisation AT M.Boudenoot	Services centraux
31/12/2009	5 700,00 €	Formation Delva F08-479	Droit-Ifross
31/12/2009	4 327,95 €	Formation Maache Vanessa	Droit-Idiab
31/12/2009	4 000,00 €	Formation Mayer F09-194	Droit-Ifross
31/12/2009	3 266,55 €	Formation Silvestre	Droit-Idiab
31/12/2009	3 163,00 €	Formation	Droit-Ifross
31/12/2009	2 850,00 €	Formation Verne Corinne F09-303	Droit-Ifross
31/12/2009	2 850,00 €	Formation F-09-439	Droit-Ifross
31/12/2009	2 760,00 €	Formation David Annie F09-418	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation F08-572	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation Defenin Karine F08-459	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation F-08-425	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation F08-588	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation Lapkine F09-238	Droit-Ifross
31/12/2009	2 475,00 €	Remboursement grille	Services centraux
31/12/2009	2 160,00 €	Formation Lapkine F09-239	Droit-Ifross
31/12/2009	1 995,00 €	Formation Bouaziz Ghalia F09-225	Droit-Ifross
31/12/2009	1 928,58 €	Formation F09-236	Droit-Ifross
31/12/2009	1 900,00 €	Formation F09-091	Droit-Ifross
31/12/2009	1 300,00 €	Formation Carnot Ponsinet F09-171	Droit-Ifross

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 2 sur 7

31/12/2009	1 000,00 €	Formation F09-169	Droit-Ifross
31/12/2009	950,00 €	Formation Hory Bernard F09-192	Droit-Ifross
31/12/2009	950,00 €	Formation Hory Bernard F09-192	Droit-Ifross
31/12/2009	850,00 €	Formation Dione	Droit-EAD
31/12/2009	762,02 €	Indemnisation AT M.Boudenoot	Services centraux
31/12/2009	761,63 €	Indemnisation Maif suite modification contrat	Services centraux
31/12/2009	720,00 €	Formation Lapkine F09-240	Droit-Ifross
31/12/2009	500,00 €	Formation Larche Jérôme	Droit-EAD
31/12/2009	500,00 €	Formation Larche Jérôme	Droit-EAD
31/12/2009	450,00 €	Formation Larche Jérôme	Droit-EAD
31/12/2009	440,00 €	Frais de dossier diplôme Contrôle de gestion	IAE
31/12/2009	397,00 €	Versement des domaines	Services centraux
31/12/2009	315,00 €	Inscription colloque université Caen	IAE
31/12/2009	300,00 €	Subvention département du Nord	RI
31/12/2009	300,00 €	Insertion publicitaire forum gestion Cegid	IAE
31/12/2009	300,00 €	Insertion publicitaire forum gestion Société générale	IAE
31/12/2009	275,00 €	Inscription colloque université de Savoie	IAE
31/12/2009	250,00 €	Université été Okay Anyadiergwu	Iframond
31/12/2009	204,00 €	Inscription auditeur libre Hounga Jesume	Services centraux
31/12/2009	150,00 €	Colloque défense pénale Le Ba Chantal	Droit-IEJ
31/12/2009	150,00 €	Colloque défense pénale Perret-Bessiere Philippe	Droit-IEJ
31/12/2009	150,00 €	Colloque défense pénale Rambaud associés	Droit-IEJ
31/12/2009	150,00 €	Colloque défense pénale Jugnet Michel	Droit-IEJ
31/12/2009	150,00 €	Colloque défense pénale Vavuso Vincenzo	Droit-IEJ
31/12/2009	130,00 €	Inscription colloque Laboratoires Fournier	Droit-Ifross
31/12/2009	130,00 €	Inscription colloque Véron et associés	Droit-Ifross
31/12/2009	130,00 €	Inscription colloque Biomérieux	Droit-Ifross
31/12/2009	120,00 €	Inscription colloque balancements vocaux	Langues
31/12/2009	120,00 €	Frais de dossier DU étude francophonie	Iframond
31/12/2009	60,00 €	Inscription colloque TG Caluire	Langues
31/12/2009	60,00 €	Inscription colloque balancements vocaux	Langues
31/12/2009	55,00 €	Frais de dossier	IAE
31/12/2009	55,00 €	Frais de dossier Six Carole	IAE
31/12/2009	53,36 €	Vente d'ouvrage Novacomm Messant	Langues
31/12/2009	46,00 €	Frais de dossier Master	Droit
31/12/2009	38,00 €	Inscription TOEIC Pacard Anne-Marie	RI
31/12/2009	36,00 €	Vente d'ouvrage CEL	Langues
31/12/2009	30,00 €	Inscription colloque Mairie Villeurbanne	Droit
31/12/2009	30,00 €	Inscription colloque SCP Grange	Droit
31/12/2009	30,00 €	Inscription colloque Bayer Cropscience	Droit
31/12/2009	30,00 €	Inscription colloque balancements vocaux CNRS	Langues
31/12/2009	30,00 €	Frais de dossier Kacimi Mohamed	Iframond

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 3 sur 7

31/12/2009	30,00 €	Frais de dossier Kabore Sylvain	Iframond
31/12/2009	30,00 €	frais de dossier Dembele Cira	Iframond
31/12/2009	27,00 €	PEB Mme Billorre	SCD
31/12/2009	26,42 €	Fournitures papier Adely F900-0012D 2009-55	Services centraux
31/12/2009	25,00 €	Règlement Université de Savoie selon F2005-63	Services centraux
31/12/2009	23,00 €	Parking Tissier Catherine	Services centraux
31/12/2009	19,00 €	Remboursement billet A/R Pignard	Services centraux
31/12/2009	4,75 €	Téléphone/affranchissement ADELY 900/0010B/09-508	Services centraux
31/12/2009	1,95 €	Intérêts dossier huissier Faysse recouvrement Garnier	Services centraux
05/01/2010	950,00 €	Formation F09-377 c1373	Droit-Ifross
07/01/2010	1 518,90 €	Formation Martin Yannick	Droit-IDIAB
12/01/2010	35,00 €	Sport Nigay Jean-Florent	Sport
13/01/2010	2 850,00 €	Formation Parrin Angélique	Droit-Ifross
13/01/2010	190,00 €	Facture 901/1001/D/LFOP	Droit
18/01/2010	35,00 €	Sport Allegria Cueille Claire	Sport
19/01/2010	2 850,00 €	Formation Drolet Véronique F09-359	Droit-Ifross
19/01/2010	30,00 €	Frais de dossier Elhadji Lamine	Iframond
21/01/2010	36,78 €	Photomaton	Services centraux
25/01/2010	3 076,81 €	Formation Mme Aygon	Droit-Ifross
27/01/2010	2 850,00 €	Formation réglée par hôpital St Jean de Dieu	Droit-Ifross
29/01/2010	175,00 €	Inscription colloque ANF SA	Droit-IDIAB
29/01/2010	25,00 €	Duplicata carte Boukrani Othmane	Services centraux
29/01/2010	25,00 €	Duplicata carte De Oliveira Rodrigues	Services centraux
29/01/2010	25,00 €	Duplicata carte Boyer des roches	Services centraux
01/02/2010	2 250,00 €	Formation Balzano	Droit-Ifross
02/02/2010	440,00 €	Frais de dossier DU associations	IAE
03/02/2010	2 850,00 €	Formation Simonet BR10-084	Droit-Ifross
03/02/2010	2 850,00 €	Formation Règlement OVE BR10-081	Droit-Ifross
03/02/2010	35,00 €	Sport Lavoue-Garrot Elise	Sport
04/02/2010	2 850,00 €	Formation règlement Clos Casai BR10-090	Droit-Ifross
05/02/2010	100,00 €	Inscription colloque Mairie Villeurbanne F901-1002/RECD/2010-03	Droit
10/02/2010	3 600,00 €	Formation F09-414	Droit-Ifross
10/02/2010	2 850,00 €	Formation réglée par foyer soleil c1549	Droit-Ifross
10/02/2010	2 280,00 €	Formation F09-321	Droit-Ifross
10/02/2010	750,00 €	Formation Welsh BR10-098	Droit-Ifross
11/02/2010	2 850,00 €	Formation réglée par espoir 74 BR10-099	Droit-Ifross
05/03/2010	30,00 €	Frais de dossier Samb papa Doudou	Iframond
10/03/2010	2 000,00 €	Formation Lepée F09-451	Droit-Ifross
11/03/2010	1 229,00 €	Recettes régie culture Mme Durand	Services centraux
17/03/2010	4 180,00 €	Formation Cousin Freddy F09-503	Droit-Ifross
26/03/2010	2 232,60 €	Formation Silvestre Marine	Droit-Idiab
06/04/2010	4 620,75 €	Formation Ducrot Julien	Droit-Idiab

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 4 sur 7

06/04/2010	878,40 €	Formation Ducrot Julien	Droit-Idiab
21/04/2010	950,00 €	Formation réglée par espoir 74 F09-480	Droit-Ifross
21/05/2010	71,00 €	Recettes régie culture Mme Durand	Services centraux
23/08/2010	30,00 €	Frais de dossier Lucianu Véronica	Iframond
28/08/2010	125,00 €	Inscription colloque Tadjudje Willy	IAE
19/10/2010	125,00 €	Inscription colloque groupe Essec	IAE
27/10/2010	75,00 €	inscription colloque Djimnad	IAE
14/03/2011	410,00 €	Formation Capelani	Droit-Ifross
01/04/2011	2 040,00 €	Virement université de Leeds frais Mme Mathieu	Droit-Ifross
13/10/2011	150,00 €	Inscription colloque université de Dublin	Droit-Ifross
05/12/2011	25,00 €	Duplicata carte étudiant 2554064	Services centraux
18/01/2012	100,00 €	Inscription colloque STEF pour Cuella	IAE-Magellan
18/01/2012	100,00 €	Inscription colloque STEF pour Isabella	IAE-Magellan
24/07/2012	172,14 €	Formation réglée par ANFH F09-346	Droit-Ifross
28/09/2010	60,00 €	Frais de dossier MM.Mapo et Panozov	Iframond
09/03/2010	1,50 €	PEB Renel Petit	SCD
31/12/2009	18 400,00 €	Règlement OIF 1ère tranche	Iframond
31/12/2009	6 800,00 €	Versement AIRF CRCF	Iframond
31/12/2009	5 400,00 €	Formation Brahimi F09-241	Droit-Ifross
31/12/2009	3 618,70 €	Reversemement convention trafic	IAE
31/12/2009	1 381,30 €	Reversemement convention trafic	IAE
31/12/2009	1 200,00 €	Reversemement convention trafic	IAE
31/12/2009	1 161,54 €	Dossier Gaillard	FAC
31/12/2009	1 080,00 €	Reversemement convention trafic	IAE
31/12/2009	60,00 €	Inscription colloque 2006	Droit-Ifross
31/12/2009	538,20 €	Versement CNRS	
31/12/2009	755,50 €	Versement CNRS	
31/12/2009	392,50 €	Versement US disbursing Charle de 2006 F901/1009	Droit
31/12/2009	197,74 €	Trop payé 2007 Chaumeil Rhône Alpes	Services centraux
31/12/2009	160,00 €	Versement de 2005 ANPE Rhône Alpes	
31/12/2009	133,33 €	Facture 06/07-JMD-05/BA117	
31/12/2009	120,00 €	Facture du 26/1/06	
31/12/2009	106,08 €	Règlement de 2007 de swets information service invoices	
31/12/2009	100,03 €	Formation Apatout Alex F09-177	Droit-Ifross
31/12/2009	94,39 €	Règlement facture 08-194	
31/12/2009	627,33 €	Règlement de 2008 de swets information service invoices	
31/12/2009	273,69 €	Règlement Proadel frais pédagogique	
31/12/2009	140,00 €	Université été Lagnanana	Iframond
31/12/2009	1 894,89 €	Versement CNASEA 2008	Services centraux
31/12/2009	1 335,49 €	Versement swets information service fac 1600002232	
31/12/2009	845,00 €	Versement IGPDE Fact420	

31/12/2009	19,78 €	Versement de 2006 éditions juridiques	
31/12/2009	18,11 €	Versement 2008 Livres et compagnie	
31/12/2009	13,00 €	Mandat postal Casablanca 22/6/06	
31/12/2009	11,67 €	Intérêts dossier huissier Faysse recouvrement Montfort	Services centraux
26/03/2010	27,00 €	Vente d'ouvrage 905/5003C/2009-528	Lettres
01/03/2010	9,60 €	Règlement droits d'auteur Lextenso	
09/03/2010	61,87 €	Règlement CNRS F900/010A/2009-2	Services centraux
12/10/2011	317,32 €	Règlement droits d'auteur Boeck	
31/12/2009	1 500,00 €	Suvention apprentissage versée en 2005	
31/12/2009	18,00 €	vente d'ouvrage paiement 2005 Décitre	
31/12/2009	27 444,00 €	Formations règlement FEHAP	Droit-Ifross
31/12/2009	341,01 €	Règlement de 2005 Fongecif Rhône-Alpes	
31/12/2009	1 000,00 €	Règlement de 2005 Fongecif Rhône-Alpes	
31/12/2009	1 157,31 €	Formation Morel Pascale	Droit-Ifross
31/12/2009	2 488,82 €	Formation Hector Cécile	Droit-Ifross
31/12/2009	366,35 €	Formation Bouaziz Ghalia	Droit-Ifross
31/12/2009	1 211,42 €	Formation Gandon/Tos Brigitte	Droit-Ifross
31/12/2009	1 000,00 €	Subvention département versée en 2006	
31/12/2009	500,00 €	Subvention département versée en 2006	
31/12/2009	500,00 €	Subvention département versée en 2006	
31/12/2009	1 500,00 €	Subvention colloque département versée en 2006	
31/12/2009	2 000,00 €	Subvention Région Colloque enfance assistance	Lettres
31/12/2009	2 700,00 €	Formation F08/517	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation réglée par unifaf en 2008	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation réglée par unifaf	Droit-Ifross
31/12/2009	300,00 €	Formation réglée par unifaf pour Maison d'aveugles	Droit-Ifross
31/12/2009	2 290,00 €	Formation Capelani Damien	Droit-Ifross
31/12/2009	5 400,00 €	Formation F08-131	Droit-Ifross
31/12/2009	280,00 €	Règlement de 2006 Ville de Lyon	
31/12/2009	500,00 €	Subvention ville de Lyon colloque CRITC	Lettres
31/12/2009	1 000,00 €	Subvention ville de Lyon colloque Faculté de droit	Droit
31/12/2009	500,00 €	Subvention ville de Lyon colloque Centre d'histoire médiévale	Lettres
31/12/2009	1 000,00 €	Subvention ville de Lyon colloque Santé mondialisation	Lettres
31/12/2009	2 280,00 €	Formation Belin Catherine	Droit-Ifross
31/12/2009	570,00 €	Formation Belin Catherine	Droit-Ifross
31/12/2009	509,60 €	Règlement 2008 Opcain F08/911/9	FAC
31/12/2009	2 700,00 €	Formation Milaon Céline	Droit-Ifross
31/12/2009	83,61 €	Reversement Photomaton	Services centraux
31/12/2009	2 400,00 €	Formation Gorce Roseline F08-032	Droit-Ifross
31/12/2009	221,09 €	Règlement ANFH Alpes de 2006	Droit-Ifross
31/12/2009	2 700,00 €	Formation Perrin Chantal F08-548	Droit-Ifross
31/12/2009	5 601,00 €	Subvention AUF enseignement à distance	Iframond

31/12/2009	5 000,00 €	Subvention AUF avenant convention PCS 1582	Iframond
31/12/2009	800,00 €	Subvention CNRS versée en 2006	
12/01/2010	1 500,00 €	Subvention département représentation de l'europe	Philosophie
24/08/2010	0,06 €	Excédent sur facture 1343 Chambani	Iframond
10/11/2010	1 000,00 €	Subvention département Colloque management	IAE
15/11/2010	1 210,00 €	Frais de dossier Marketing et commerce	IAE
15/11/2010	400,00 €	Inscription CME Colloque 4-5 novembre 2010	IAE
15/12/2010	3 000,00 €	Formation réglée par Verdun	Droit-Ifross
26/01/2011	20,00 €	Frais de dossier Oumar Babocoz	Iframond
29/04/2011	3 050,00 €	Formation Comlombey Stéphanie	Droit-Ifross
04/05/2011	22,50 €	Vente d'ouvrage F905/2011-01	Lettres
07/07/2011	190,05 €	Formation Gandon/Tos Brigitte	Droit-Ifross
07/07/2011	1 411,27 €	Formation Gandon/Tos Brigitte	Droit-Ifross
02/08/2011	1 500,00 €	Subvention département Colloque Réforme	Droit
02/08/2011	800,00 €	Subvention département Inactualité juridique	Droit
02/08/2011	500,00 €	Subvention département colloque croissance verte	Recherche-IETT
27/10/2011	570,00 €	Formation règlement clinique de Fontaine	Droit-Ifross
22/11/2011	150,00 €	Inscription colloque dommage corporem Bret	Droit
11/01/2012	30,00 €	Frais de dossier Niama Martin	Iframond
02/03/2012	30,00 €	Frais de dossier Gueye Salimata	Iframond
06/03/2012	10,85 €	Intérêts moratoires Facture Ville de Lyon	Services centraux
02/07/2012	60,77 €	Frais de dossier Master achat Ibanez Fatima	IAE
18/09/2012	35,00 €	Sport Veron Sophie	Sport
12/10/2012	650,00 €	Colloque management de la diversité bordereau 11/6/12	IAE

<b>Total</b>	<b>363 337,10 €</b>
--------------	---------------------

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 7 sur 7

**Délibération n° D 2013-10-05-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L719-9,  
Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies, notamment l'article 36,  
Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Sur proposition de M. l'Agent Comptable,  
Après en avoir délibéré,

**Propose**

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur suivante :

N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210014029	Mme D...	D.U LLM	Etat exécutoire le 1/7/13	Redevable domicilié à l'étranger	5 131,09 €
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>				<b>5 131,09 €</b>

La présente demande d'admission en non-valeur est approuvée à la majorité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 15
- ✓ Nombre de voix contre : 3

Lyon, le 06 novembre 2013

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-06-Fin  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L719-9,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies, notamment l'article 36,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Sur proposition de M. l'Agent Comptable,

Après en avoir délibéré,

**Propose**

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
210016554	Mme H...	Licence pro GRH	Difficultés financières	177,84€	177,84€
					<b>177,84€</b>

La présente demande de remise gracieuse est approuvée à la majorité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 1

Lyon, le 06 novembre 2013

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-07-Acc**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**

**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu la délibération n°2013-05-02-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 réuni le 09 octobre 2012,

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie universitaire du 24 septembre 2013,

Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les conventions suivantes :

**Conventions signées.**

- ✓ Avenant n°3 n°2013/036 à la **Convention de restauration conclue entre le CROUS de Lyon-Saint Etienne et l'Université Jean Moulin Lyon 3 du 01, 01,2011. (2013-1845)**
- ✓ Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et l'**exploitation de deux cafétérias sur deux sites de l'Université Jean Moulin Lyon 3. (2013-1829)**
- ✓ Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et l'**exploitation d'un distributeur automatique de billet sur le site de la Manufacture des tabacs. (2013-1830)**
- ✓ **Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 hébergeant le Centre régional du SUDOC-PS 70 et l'ISARAL. (2013-1831)**
- ✓ **Convention de partenariat: Aide à la publication d'ouvrage entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université Michel de Montaigne. (2013- 1832)**
- ✓ **Convention de partenariat: Aide à la publication d'ouvrage entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les Editions Riveneuve. (2013- 1833)**
- ✓ **Accord de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université WASEDA (Japon). (2013- 1822)**
- ✓ **Convention d'échange d'étudiants entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université WASEDA (Japon). (2013- 1823)**
- ✓ **Accord de coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université DE LOS ANDES (Chili). (2013- 1824)**
- ✓ **Convention d'échange d'étudiants entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université DE LOS ANDES (Chili). (2013- 1825)**

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 4

- ✓ **Accord de coopération** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université **TEERTHANKER MAHAVEER (Inde)**. (2013- 1826)
- ✓ **Convention d'échange d'étudiants** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université **TEERTHANKER MAHAVEER (Inde)**. (2013- 1827)
- ✓ **Accord de coopération** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'**Indian Institute of Management, Kozhikode (Inde)**. (2013- 1828)
- ✓ **Accord de mobilité étudiante** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de la **Colombie-Britanique (Canada)**. (2013- 1835)
- ✓ **Accord de coopération** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de **Seikei (Japon)**. (2013- 1836)
- ✓ **Convention d'échange d'étudiants** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de **Seikei (Japon)**. (2013- 1837)
- ✓ **Protocole d'entente** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'**Ottawa (Canada)**. (2013- 1838)
- ✓ **Accord de mobilité étudiante** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université d'**Ottawa (Canada)**. (2013- 1839)
- ✓ **Accord de coopération** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de **Nagoya (Japon)**. (2013- 1840)
- ✓ **Convention d'échange d'étudiants** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de **Nagoya (Japon)**. (2013- 1841)
- ✓ **Accord d'échange étudiant** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de **Sydney (Australie)**. (2013- 1842)
- ✓ **Protocole de coopération** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'University of **North Carolina (USA)**. (2013- 1843)
- ✓ **Contrat d'échange étudiant** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'University of **North Carolina (USA)**. (2013- 1844)
- ✓ **Subvention europeene CREDID Lifelong Learning Program: Erasmus**

□

#### Conventions visées.

- ✓ Avenant du contrat de prestation de formation conclue entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la société **RENAULT TRUCKS**. (2013-1834)
- ✓ **Convention de reversement URCA/Université Jean Moulin Lyon 3**. (2013- 1846)
- ✓ **Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Ecole Nationale Supérieure de la Police**. (2013- 1847)
- ✓ Convention d'édition entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les éditions **BRUYLANT**. (2013- 1848)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la **Compagnie "Le rayon vert"**. (2013- 1850)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association **"La Sauce singulière"**. (2013- 1851)

- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Compagnie "Les Désaxés Théâtre" (**Atelier: "stage d'art dramatique - Chœur d'Antigone"**). (2013- 1852)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'**Institut Culturel Italien**. (2013- 1854)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le **Conservatoire Nationale Supérieur de Musique et de Danse de Lyon**. (2013- 1855)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Compagnie "Les Désaxés Théâtre" (**Pièce de théâtre: "Antigone, histoire d'un mythe"**). (2013- 1856)
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le **l'Institut Lumière**. (2013- 1857)
- ✓ Convention de prestation entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Lyon 3 valorisation dans le cadre de la formation **"compréhension des états financiers"**. (2013- 1858)
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université française en Arménie (UFAR) dans le cadre de la **Chaire SENGHOR**. (2013- 1859)
- ✓ Convention de prestation entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et **Lyon 3 valorisation**. (2013- 1860)
- ✓ Convention de versement entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université **Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense**. (2013- 1861)
- ✓ Convention de prestation entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Lyon 3 valorisation dans le cadre de la formation **"comprendre les mécanismes et enjeux financier de l'entreprise"**. (2013- 1862)
- ✓ Convention de prestation entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Lyon 3 valorisation dans le cadre de la formation **"Développement personnel - efficacité professionnelle"**. (2013- 1863)
- ✓ Convention de refacturation pour l'abonnement partagé 2013 à **OCDE iLibrary Livres, Périodiques et Statistiques**. (2013- 1864)
- ✓ Convention résidence d'artistes **"Ensemble NOVA"**. (2013- 1865)
- ✓ Convention résidence d'artistes **"Thierry BAZIN photographe"**. (2013- 1866)
- ✓ Avenant à la convention de cotutelle de thèse de Doctorat de Philosophie concernant **Melle Alison AURORAROSA**.

#### Conventions pédagogiques

- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et **EMLYON Business School**.
- ✓ **Convention de partenariat** entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 **"IAE Lyon"** et l'Université **Claude Bernard Lyon 1**.
- ✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Entreprise **ALDES**.

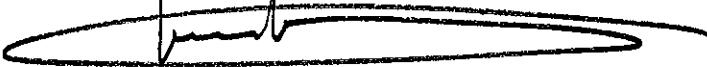
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l' <b>Institut Régional d'Administration de Lyon</b> .
✓ Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le <b>Comité Rhône-Alpes des Conseillers du commerce extérieur de la France</b> .
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et <b>Le BDE IUT Lyon</b> .

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le **Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,**  
**Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-08-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 24 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget de l'IAE de Lyon, Ecole Universitaire de Management:

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant alloués</b>	<b>Exercice</b>	<b>Objet</b>
IAE Junior Conseil	350	2013	Participation au Congrès national d'hiver de la confédération nationale des juniors entreprises. (Budget Total 1140€)
IAE Junior Conseil	250	2013	Solution informatique en ligne "Declic2" de Sphinx Développement pour des études de qualité. (Budget total 717,6)
BDE MACOFI	200	2013	Week-end d'intégration CCA 2013. (Budget total 4100€)
BDE TOUT IAE	2000	2013	Week-end d'intégration CCA 2013. (Budget total 6118€)

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
 Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
 Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-10-Fin  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les tarifs d'insertions publicitaires dans les catalogue des exposants et plateaux repas du 13em forum Carrières du Management le 28 novembre 2013 :

- Tarif de l'insertion publicitaire : .Exposant : 250 €TTC,  
Autres partenaires : 400€TTC.
  
- Tarif plateau repas pendant le forum (exposants) : 23€.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-11-Fin  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,  
Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,  
Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver le tarif d'inscription en formation continue proposée par l'IAE à partir de l'année universitaire 2013/2014, suivants :

Préparation intensive au DCG : **400.00€ pour l'inscription à une seule des deux EU.**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-12-Fin  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,  
Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,  
Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver le tarif d'inscription en formation continue proposée par l'IAE à partir de l'année universitaire 2013/2014, suivants :

Master 2 mention MAE spécialité « Management de l'Innovation et des projets complexes »: **8000.00€.**

.Un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi finançant personnellement leur formation.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 06 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-13-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,  
Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,  
Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,  
Vu la délibération D2013-05-40 du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2013,  
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les modifications de la formation proposée par l'IAE à compter de l'année universitaire 2013/2014, suivantes :

Remise à niveau Master 2 « Contrôle de gestion audit (FC) »: **8000.00€.**

.Le e-learning fait partie intégrante des modules en présentiel et ne fera pas l'objet d'une attestation spécifique. Seul le présentiel sera attesté.  
. Les heures de e-learning sont données à titre indicatif pour évaluer la durée du travail personnel à fournir.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

**Lyon, le 06 novembre 2013**  
**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,**  
**Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**

**Pierre SERVET**

**Délibération n° D 2013-10-14-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,

Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver le don de 3000€ remis par l'Association AROBASE au profit de l'IAE en vue de l'organisation d'un colloque les 16 et 17 septembre 2013.

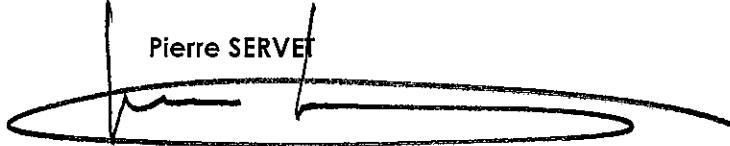
La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



**Délibération n° D 2013-10-15-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu l'avis du Conseil de la Faculté des Lettres et Civilisations du 13 septembre 2013,

Sur proposition de Mme le Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

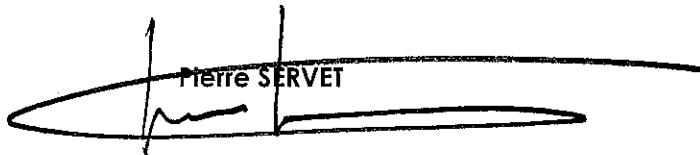
- d'approuver le don de 1871.85€ remis par l'Association AGEAM au profit de la Faculté des Lettres et Civilisations en vue de l'organisation d'un voyage d'étude en Allemagne du 12 au 15 avril 2013.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-16-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver la liste des biens de l'établissement sortis de l'inventaire suivants :

SORTIES DE BIENS INFORMATIQUES ET AUDIOVISUELS  
 CA DU 15/10/2013

UFR	N°INFO	DESIGNATION	N° IMMO	N°INV	MARQUE	MODELE	N° SIE	PRIX ACHAT SI BESOIN (classe 2)	N° SIFAC	DATE ACHAT	DUREE D'AMORTISSEMENT (mois)
DSI	QCB5089	PC	CR03543.000	8928	DELL	OPTI GX 620	B622V1J				
ELICO	MANU5190	ORDINATEUR		7520	INTERSED		60849				
ELICO	MANU2099	ORDINATEUR		7519	INTERSED		32026				
ELICO	MANU4027	ORDINATEUR			DELL		828CD1J				
ELICO	MANU2864	ORDINATEUR		7514	HP	DC580D	CZC83802PX				
ELICO	MANU5189	ORDINATEUR		1647	INTERSED		60848				
F.A.C.	QCB 0681	UC	5596.002	1907	INTERSED	ASSEMBLE	4033	718,83	F04032365	2004	60
F.A.C.	QCB 1043	UC	5596.001	1902	INTERSED	ASSEMBLE	100219	718,83	F01031679	2001	60
IAE	MANU 4975	ORDINATEUR	5268.000	2519	DELL	OPTILEX	9HRJ9ZJ	1664,45	3640	16/06/2006	60
IAE	MANU4767	ORDINATEUR	5259.000	2652	DELL	OPTILEX	JYDR3ZJ	1256,48	3631	07/04/2006	60
IAE	MANU1012	IMPRIMANTE	5810.000	2485	HP	4000N		1750,31	3694	12/02/2008	60
IAE		PHOTOCOPIEUR	612.000	10165	GESTETTER		J033B006242212	769,76	3806	08/12/2009	36
IAE	MANU5453	ORDINATEUR	6348.000	2354	DELL	DC7900	SC2C9243TCB				
IAE		VIDEOPROJECTEUR			EPSON	H312B	M45F071893L				MATERIEL VOLE
IAE		VIDEOPROJECTEUR			EPSON	EB-X7					MATERIEL VOLE
IAE		VIDEOPROJECTEUR			EPSON	H375B	NOMFO91875L				MATERIEL VOLE
LETTRES	MANU5259	ORDINATEUR			INTERSED	CELERON	70189				
LETTRES	MANU5152	ORDINATEUR			INTERSED		E0882				
LETTRES	MANU5258	ORDINATEUR			INTERSED		70188				
LETTRES	MANU5060	ORDINATEUR			INTERSED		60760				
LETTRES	MANU2689	ORDINATEUR			HP		HUB73700F2				
LETTRES	MANU2972	IMPRIMANTE			HP		CNK2N42779				
LETTRES	MANU4658	IMPRIMANTE			DELL		8557521				
LETTRES	QCB2542	ORDINATEUR			INTERSED		CZB31S16DP				
RI	MANU 5228	IMPRIMANTE			HP	D2360	TH68L121M3				
RI	MANU 5260	IMPRIMANTE			HP	D2360	TH71P160F7				
RI	MANU5261	IMPRIMANTE			HP	D2360	TH71M12145				
RI	MANU 0432	IMPRIMANTE		6931	HP	D2360	NL7V128174				
RI	MANU 6115	IMPRIMANTE			EPSON	B40W	KXEY017348				
SERV RECH	CHEV4069	PC			DELL	OPTI GX260	2MMN82J			2006	
	QCB0674	PC			INTERSED	PENTIUM 4	40182				
	QCB2869	PC			HP	COMPAQ EVO	FRB3250JC2				
SCD		FAX		7789	TOSHIBA	TF631	99110034				
SCD		CONSOLE DE PRÊT		3M							

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 2

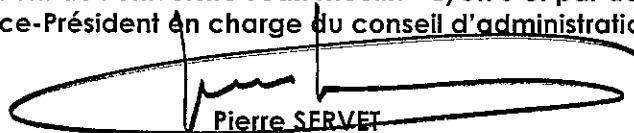
SORTIES DE BIENS MOBILIERS  
CA DU 15/10/2013

UFR	N°INFO	DESIGNATION	N° IMMID	N°INV	MARQUE	MODELE	N° SIE	PRIX ACHAT SI BESOIN (classe 2)	N° SIFAC	DATE ACHAT	DUREE D'AMORTISSEME NT (mois)
ACHATS		ARMOIRE HAUTE		1072							
CEROR		REFRIGERATEUR		1468	LIEBHERR						
IAE		ARMOIRE HAUTE		6355							
LOGISTIQUE		ARMOIRE HAUTE		0011							

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-17-Fin**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le Décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,

Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les montants des cotisations institutionnelles inscrites au budget de l'IAE de Lyon, Ecole Universitaire de Management, suivants:

Bénéficiaire	Montant alloués	Exercice
ANDRH (Association nationale des DRH)	356,00 €	2013
EGOS (European Group for Organizational Studies)	125,00 €	2013
A3E (Association des experts en évaluation d'entreprises)	200,00 €	2013

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-18-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Droit du 16 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de Droit,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les maquettes et régimes d'examens des diplômes présentés par la Faculté de Droit, suivants :

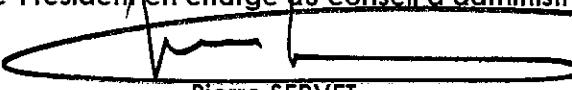
**Organisation pédagogique Droit:**

- ✓ Règlement d'examens Licence Professionnelle en **Droit et Gestion Immobiliers - Formation continue**.
- ✓ Changement de plaquette - Licence professionnelle **Droit et Gestion immobiliers à distance**.
- ✓ Licence professionnelle **Droit et Gestion immobiliers Formation continue à distance**.
- ✓ Dispositions particulières applicables au **Master 1 Droit patrimonial 2013-2014**.
- ✓ Dispositions particulières applicables au **Master 2 - Droit public - Parcours carrières publiques**.
- ✓ Projet **PITES - Licence en droit** (Partenariat avec entre les Université Lyon2, Lyon3, Saint-Etienne et Sao PAULO).
- ✓ Règlement d'examens **Licence en Droit, Economie et Gestion - Mention Droit**.
- ✓ Schémas de mutualisation des **Masters Contrôle de gestion Sanitaire et Social de l'IFROSS et Contrôle de Gestion Audit de l'IAE**.
- ✓ Règlement du **College de Droit**.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le **Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,**  
**Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-19-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil de la Faculté des Langues du 11 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté des Langues,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les maquettes et régimes d'examens des diplômes présentés par la Faculté des langues, suivants :

**Organisation pédagogique Langues:**

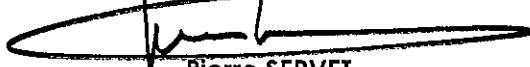
- ✓ Organisation du cursus / régime général MASTER MEEF second degré - **Etudes Anglophones.**
- ✓ Organisation du cursus / régime général MASTER MEEF second degré - **Etudes Italiennes.**
- ✓ Organisation du cursus / régime spécial MASTER MEEF second degré - **Etudes Anglophones.**
- ✓ Organisation du cursus / régime spécial MASTER MEEF second degré - **Etudes Italiennes.**
- ✓ Règlement examens Licence Arts - Lettres - Langues mention **Langues Littératures et Civilisation étrangères.**
- ✓ Règlement examens Licence Arts - Lettres - Langues mention **Langues Etrangères Appliquées.**
- ✓ Règlement relatif aux **cursus d'études intégrées à l'étranger.**

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-20-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil de la Faculté des Lettres et civilisations du 19 septembre 2013,  
Sur proposition de Mme. le Doyen de la Faculté des Lettres et civilisations,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les maquettes et régimes d'examens des diplômes présentés par la Faculté des Lettres et Civilisations, suivants :

**Organisation pédagogique Lettres et Civilisations:**

- ✓ Régime d'examens Licence - **Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire, Géographie et aménagement, Information et Communication, Information et documentation.**
- ✓ Régime d'examens pour les Masters 1 et 2 au titre de l'année 2013 - 2014.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-21-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Philosophie du 12 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de Philosophie,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver le régime d'examen des diplômes présentés par la Faculté de Philosophie, suivant :

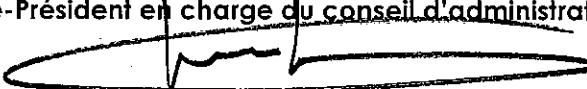
**Organisation pédagogique Philosophie:**

✓ Régime d'exams Licence de Philosophie

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-22-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Sur proposition de M. le Président,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver le régime d'examen de la matière C2i du semestre 1, suivantes :

**Cours C2i semestre 1 : spécificités de la matière (en complément du régime d'examen de l'UFR)**

**Durée :** 2h CM + 9h TD

**Public concerné :** tous les inscrits en semestre 1 sauf les DCG, licences Droit-Droit, Droit-Science Politique et Droit-Philosophie, licences Lettres Modernes, licences Lettres Classiques, licences Géographie et IUT.

**Organisation de l'enseignement**

- *en stage de prérentrée pour les nouveaux bacheliers*
- *au cours du semestre 1 pour tous les autres Licences 1*

**Cadre général**

• **IAE** : La matière C2i du S1 sera évaluée dans le cadre de l'UEC par un examen de type TD et par une épreuve finale (EF) pour tous les étudiants en régime normal, et par une épreuve écrite (EE) pour les dispensés d'assiduité.

• **Tous les autres** : La matière C2i du S1 sera évaluée dans le cadre de l'UEC par un contrôle continu (note de TD) pour tous les étudiants en régime normal, et par une épreuve terminale pour les dispensés d'assiduité.

**Assiduité pour les régimes normaux**

L'étudiant doit être assidu aux travaux dirigés. Un étudiant comptant plus de trois heures d'absences non justifiées au TD ou étant absent aux trois dernières heures de TD est considéré comme défaillant.

**Justification d'absence**

Un justificatif original d'absence à une ou plusieurs séances de la matière C2i devra parvenir :

1. au SETIC (bureau 125bis, couloir BD, 1<sup>er</sup> étage Manufacture des tabacs) dans les 8 jours ouvrables à partir du jour de l'absence, soit :

- par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- déposé en mains propres

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 2

- par messagerie électronique à destination de c2i@univ-lyon3.fr (avec accusé réception)
- 2. en copie, et selon les trois mêmes modalités, au secrétariat de scolarité de la licence concernée, dans le délai défini par le régime d'examen de cette licence. Attention, ce délai peut-être de 72h seulement.

**Evaluation des cours pour les régimes normaux**

- **IAE** : un étudiant absent justifié à une épreuve (TD ou EF) sera convoqué à une épreuve de remplacement
- **Tous les autres** : un étudiant absent justifié à l'épreuve de contrôle continu sera convoqué à une épreuve de remplacement.

**Evaluation des cours pour les dispensés d'assiduité**

- **IAE, Philosophie et Histoire** : une épreuve écrite sera organisée à la fin du Semestre 1. Un étudiant absent justifié à l'épreuve écrite sera convoqué à une épreuve de remplacement.
- **Langues** : une épreuve écrite sera organisée à la fin du semestre 1, sans épreuve de remplacement.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013  
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-23-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**  
**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,  
Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,  
Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'IAE du 19 septembre 2013,  
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,  
Après en avoir délibéré,

**Décide**

- d'approuver les maquettes et régimes d'examens des diplômes présentés par l'IAE suivants :

**Organisation pédagogique IAE:**

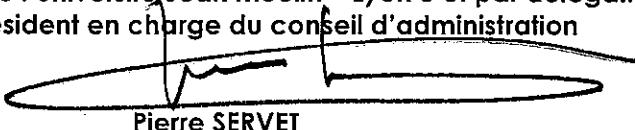
- ✓ Régime d'examens Master mention management et administration des entreprises spécialité management de l'innovation et des projets complexes (FC).
- ✓ Régime d'examens Master mention management et administration des entreprises spécialité management international de l'hôtellerie et de la restauration (FC).
- ✓ Régime d'examens Master mention management des opérations et qualité spécialité management des achats en alternance.
- ✓ Régime d'examens Licence gestion, parcours MAE et AES.
- ✓ Régime d'examens Master mention Management et administration des entreprises (Version Anglais GMP).
- ✓ Régime d'examens Master mention Marketing et vente / Finance/ Management des ressources humaines et organisation/Management des systèmes d'information/ Management des opérations qualité.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

**Délibération n° D 2013-10-24-Sco**  
**Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3**

**en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Sur proposition du Service Commun de la francophonie

Après en avoir délibéré,

**Décide**

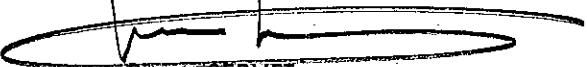
- d'approuver la maquette du Diplôme Universitaire « Francophonie Nouvelle Economie et Développement durable ».

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D 2013-10-25-Fin  
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3  
en séance du 22 octobre 2013**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la circulaire n°2001-159 du 29 août 2001 du Ministre de l'Education Nationale,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°D07-12-01 du 18 décembre 2007 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 modifiée par la délibération n° 2011-05-03 du 31 mai 2011,

Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

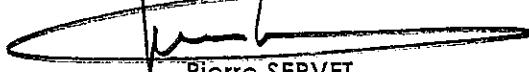
- d'allouer à l'Association Sportive une somme de 4000€ afin de permettre la participation des étudiants régulièrement inscrit à des manifestations sportives dans de bonnes conditions.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 18
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 06 novembre 2013

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET